



Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

SNUDI-FO 35

35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tel : 02.99 65.36.63 le lundi et le mardi 06.43.03.93.67 les autres jours
Fax : 02.99.31.64.32 Mail : snudifo35@wanadoo.fr
Site : <http://snudifo35.over-blog.com>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES DIRECTEURS ET INSTITUTEURS
ET PROFESSEURS DES ECOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC FORCE OUVRIERE

Mouvement intra-départemental : quelques règles à respecter

La circulaire mouvement va paraître. Elle est extrêmement dense, et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver : priorités, bonifications de barème (ancienneté de poste, direction, éducation prioritaire...), zones géographiques, ordre des vœux, etc., les questions sont nombreuses.

Le serveur SIAM sera ouvert à partir du 17 mars, et chacun va pouvoir commencer, jusqu'au 31 mars à formuler ses vœux.

Nous rappelons quelques règles simples :

- **La formulation des vœux se fait dans un ordre préférentiel** : le rang d'un vœu n'a aucune influence sur la probabilité de l'obtenir. C'est votre barème qui est déterminant.
- **Ne vous censurez pas** : si vous voulez vraiment un poste, demandez-le, même si "on" vous a dit que vous n'avez aucune chance de l'obtenir. Des informations officieuses vont circuler. Elles sont utiles, mais sont à considérer avec la plus grande prudence : en effet, nombre de collègues changent d'avis quant à leur participation au mouvement, ou ne communiquent pas.
- **Ne demandez en aucun cas, même en dernier vœu, un poste dont vous ne voulez pas.** Comme indiqué plus haut, le rang d'un vœu n'influe pas sur la probabilité de l'obtenir : si vous avez un barème suffisant, on vous attribuera ce poste si vous n'avez pas obtenu vos autres vœux, et vous ne pourrez pas le refuser.
- **Si vous n'êtes pas titulaire d'un poste**, que votre objectif est de le devenir, élargissez vos vœux au maximum. Attention, n'oubliez pas de formuler deux vœux géographiques, sur deux zones différentes (au lieu de trois précédemment). Vous ne pourrez formuler que 30 vœux.
- **Attention aux postes en écoles primaires** : ils sont identifiés "élémentaire" ou "maternelle" dans le mouvement, mais ça ne correspond pas nécessairement à la réalité sur le terrain. Il faut donc contacter les écoles, sachant que l'information donnée en avril n'est pas garantie, et que la situation peut avoir changé à la rentrée. Il n'y a pas de recours, la répartition étant une prérogative des directeur-trice-s, après avis des conseils des maîtres.

En tout état de cause, pour toute question, n'hésitez pas à contacter le SNUDI FO 35, par mail ou par téléphone (fixe ou portable).